

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 21 Juin 2018 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

12 Juin 2018

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 19

*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un Juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Étaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET
RYSER - AZEMARD - MOREAU - ALLAIN - KUNTZ - BERTOLOTTI - CADIC -
RICHARD - GOSSE - BAZIRE - GALANDON - TARRIEU - COGAN -

Absente : M. - Mme - AZIRI - QUATREHOMME - DELMOTTE - DUFOURMENTELLE
PERCHERON - GRABOT - GACEUR - PIGALLE -

Pouvoirs : Mme AZIRI à M. BRUNET – M. DELMOTTE à M. RYSER – M.
PERCHERON à M. BAZIRE – Mme GRABOT à Mme COGAN – M. GACEUR à Mme
GALANDON - M. PIGALLE à M. DANIEL -

formant la totalité des membres en exercice.

M. ALLAIN a été élu secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Mars 2018.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 29 Mars 2018.

1/ - Agglomération du Pays de Dreux – Avenant n°1 à la convention ADS (Actes relatifs au Droit des Sols) :

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera soumis à l'avis du Conseil Municipal lors d'une autre séance. (décision approuvée à l'unanimité)

2/ - Agglomération du Pays de Dreux – Convention de mandat de gestion des eaux pluviales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mandat de gestion des eaux pluviales avec l'Agglomération du Pays de Dreux.

3/ - Lotissement du Vieux Château – reprise de 2 parcelles jouxtant la rue de la Résistance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reprise de 2 parcelles, représentant une surface totale de 2033 m², au lotissement du Vieux Château, afin d'y implanter une aire de jeux.

4/ - Mise en vente parcelle Rue du Vieux Pont :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en vente du lot n°8 de la parcelle cadastrée, section AD n°513 d'une contenance de 432 m², sise Rue du Vieux Pont, au prix de 35.000 €.

5/ - Approbation du rapport annuel de l'Eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du service de l'eau.

6/ - Organisation de l'accueil périscolaire et ACM du mercredi :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation de l'accueil périscolaire, de l'ACM et la garderie du mercredi pour la rentrée 2018/2019.

7/ - Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de la Vallée :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00€, à l'école élémentaire de la Vallée dans le cadre de la location d'un autobus pour les sorties pédagogiques.

8/ - Fixation des tarifs de la rentrée scolaire 2018/2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de la journée ACM du mercredi, du centre de loisirs et de l'Espace Jeunes pour la rentrée 2018/2019.

9/ - Adhésion à « Musique à l'école » pour le groupe scolaire du Bois d'Hauterre :

Dans le cadre du dispositif « musique à l'école », le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion pour la participation d'un intervenant missionné par le Conseil Départemental, au groupe scolaire du Bois d'Hauterre.

10/ - Création de poste – Avancement de grade :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste suivant suite à avancement de grade :

⇒ un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Un autre agent sera nommé sur le poste laissé vacant suite à la nomination précédente.

11/ - Séances de natation dans les écoles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des séances de natation avec le centre aquatique Aggloocéane pour l'année scolaire 2018/2019 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**12/ - Exonération totale des pénalités de retard pour l'entreprise Hydro-Confort –
Marché de travaux d'agrandissement du restaurant scolaire :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché de travaux d'agrandissement du restaurant scolaire qui devaient s'appliquer à l'entreprise Hydro-Confort.

13/ - Cabinet de recrutement pour l'installation d'un second médecin :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, autorise le Maire à signer un contrat de partenariat avec le cabinet « Appel médical search » dans le cadre du recrutement d'un second médecin.

14/ - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 2 « convocations » de son règlement intérieur, relatif à la mise en œuvre de la dématérialisation des actes administratifs.

15/ - Décision modificative – budget commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget communal.

*** INFORMATIONS :**

Consultations :

- Travaux d'extension salle musculation

Le Maire informe les membres du Conseil de la consultation en procédure adaptée lancée pour les travaux d'extension de la salle de musculation.

Date de publication le 16/04/2018 sur la plateforme de l'AM28

Date de réception des offres le 15 mai 2018 – 12 h 00

Nombre d'enveloppes : 8

Suite à l'analyse des offres effectuée par notre maître d'œuvre, il a été décidé de retenir :

- Lot 1 : démolitions, maçonnerie, carrelage, faïence
Entreprise DOUCERAIN pour 13 433.20 € HT
- Lot 2 : Doublages – cloisons – plafonds :
Entreprise GARNIER pour 8 428.80 € HT
- Lot 3 : menuiseries
Entreprise GARNIER pour 2 732.70 € HT
- Lot 4 : plomberie – chauffage – ventilation
Entreprise PCS pour 25 858.10 € HT
- Lot 5 : électricité
Entreprise LTE pour 5 118.21 € HT
- Lot 6 : peinture
Entreprise Pascal BECHE pour 5 291.00 € HT
- Lot 7 : sols sportifs
Aucune réponse – lot déclaré infructueux

Une nouvelle consultation a été lancée pour le lot n°7, 2 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse.

Décision du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision suivante :

⇒ SCP DOIZY – huissier de justice à Dreux et SCP BEZARD – GALY – COUZINET – CONDON – Avocats associés au barreau de Chartres, ont été mandatés pour une assignation en référé suite à l'installation illégale d'une communauté de gens du voyage sur les parcelles de l'Etang du Parc du 31 Mai au 10 Juin 2018.

Crue de l'Avre - inondations du 13 juin : Monsieur le Maire informe l'assemblée, que la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été demandée, une quinzaine de maisons ont subi des dégâts principalement des caves et sous-sols inondés suscitant l'intervention des pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25mn.

**Pour extrait :
En Mairie, le 22 Juin 2018**

Le Maire,



A circular official seal of the Municipality of Chartres is visible to the left of the signature. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHARTRES' and '1830'.

Patrick RIEHL